

UEMOA

APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE



TOGO

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Version préliminaire
(mai 2002)*



PREPARE AVEC LA COLLABORATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

TOGO

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- I. Le contexte de la sécurité alimentaire: éléments de diagnostic**
 - Généralités**
 - Notions de sécurité alimentaire**
 - Données générales sur les productions vivrières de base**
 - Demande alimentaire et besoins nutritionnels**
 - Disponibilités alimentaires**
 - Stabilité des approvisionnements, stockage et échanges**
 - Insécurité alimentaire et pauvreté**
 - Éléments de diagnostic et perspectives**

- II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire**
 - Stratégie du Gouvernement**
 - Objectifs et performances récentes**
 - Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)**
 - Pauvreté rurale et sécurité alimentaire au niveau des ménages**
 - Politique de promotion de la production agricole**
 - Perspectives pour le commerce des produits agricoles**
 - Rôle des principaux acteurs**
 - Principaux défis et contraintes**

- III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA**
 - Progrès institutionnels récents**
 - La PAU et la sécurité alimentaire**

- IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional**
 - Développement de la production des denrées de base**
 - Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA**
 - Evaluation du coût des interventions**

- V. Suites à donner**

ANNEXES

- 1. Principales caractéristiques de l'agriculture du Togo**
- 2. Bilans céréaliers**
- 3. Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire**
- 4. Matrice des implications institutionnelles**

INTRODUCTION

La Commission de l'UEMOA, avec le concours de la FAO, a entrepris de préparer un Programme d'investissement pour la sécurité alimentaire de la région à présenter, entre autres, au financement de l'Union européenne dans le cadre de la Programmation indicative régionale du 9^{ème} FED et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre des négociations du G8.

Pour ce faire, et poursuivant l'approche qui a été mise en œuvre pour définir et valider la Politique agricole de l'Union (PAU), l'UEMOA a associé les principaux acteurs nationaux à cet exercice. Ainsi, elle a demandé au ROPPA et avec le soutien de la FAO, d'organiser dans chacun des Etats membres un atelier national réunissant principalement les organisations paysannes à la base et les services gouvernementaux.

L'objectif de cette concertation entre les acteurs nationaux de la sécurité alimentaire consistait à élaborer des propositions d'actions, tant aux niveaux national que régional, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans le pays et au sein de l'UEMOA.

Se fondant sur les documents élaborés par le pays en vue du prochain Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, les organisations paysannes et les services gouvernementaux, avec l'appui d'un consultant national, ont passé en revue l'état de la sécurité alimentaire au niveau national.

Le présent rapport, qui rend compte de cette concertation, identifie les potentiels disponibles, les contraintes à leur mise en valeur, les politiques et stratégies appliquées par les autorités gouvernementales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau du pays. Sur la base de ce diagnostic, le rapport dans la perspective de la création du marché unique sous-régional, évalue les avantages comparatifs du pays pour contribuer à la sécurité alimentaire dans l'espace sous-régional.

Sous cet angle, le rapport indique les propositions nationales d'actions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional. Celles-ci sont des lignes directrices, qui tout en valorisant le potentiel national, contribuent à la réalisation des objectifs de la PAU, notamment, l'amélioration de la productivité des exploitations familiales et un meilleur fonctionnement des marchés des produits agricoles.

Ces propositions nationales ont ensuite été discutées entre les organisations paysannes nationales membres du ROPPA, le Département du développement rural et de l'environnement de l'UEMOA et la FAO, à l'occasion d'un atelier régional, tenu à Ouagadougou, du 18 au 19 avril 2002. Ces échanges ont ainsi permis d'élaborer les propositions d'actions transversales intéressant deux ou plusieurs pays et donc susceptibles d'être prises en compte dans le Programme régional de sécurité alimentaire.

En vue de rendre ces propositions opérationnelles et d'achever ce processus de concertation entre les acteurs nationaux, il conviendra d'abord de partager le contenu du présent rapport et notamment les propositions retenues dans le chapitre IV avec les organisations paysannes à la base, qui sont les principaux acteurs en matière de sécurité alimentaire.

Ensuite, et avec l'appui d'un consultant national, les organisations paysannes et les services gouvernementaux devront, sur la base des propositions validées, préciser davantage le contenu technique, les coûts et les modalités de financement.

I. Le contexte de la sécurité alimentaire; éléments de diagnostic

Généralités

Le Togo couvre une superficie de 56 000 km² avec une population estimée à 4,8 millions d'habitants en 2001 augmentant de 2,4% par année. La densité de la population atteint 78 habitants au km², ce qui est un des taux les plus élevés de l'Afrique de l'Ouest. La population est très irrégulièrement répartie dans le pays avec un taux dépassant 200 hab./km² dans la région Maritime. La croissance de la population urbaine est élevée puisqu'elle atteint 4,4 %/an. pour l'ensemble des villes et 6,1 % pour Lomé

L'économie du pays a été affectée, au début des années 90, par une succession de chocs extérieurs et d'événements socio-politiques intérieurs qui ont entraîné une forte baisse du PIB (-27% entre 1990 et 1993) et une réduction du pouvoir d'achat de la population. Cependant, depuis la dévaluation du FCFA en janvier 1994, l'activité économique a été relancée avec un taux de croissance d'environ 4% en 1997. Mais, l'activité économique a de nouveau faibli en 1998 (-1,3%) du fait de crises internes. L'inflation est stabilisée entre 2% et 3% par année.

Le Togo appartient à la catégorie des pays à faible revenu. Il est classé parmi les pays les plus pauvres du monde avec un revenu moyen par habitant de 330 dollars EU par année. La pauvreté est plus aiguë en zones rurales et s'accroît du Sud vers le Nord; environ 30% de la population active est au chômage.

Notions de sécurité alimentaire

Selon la FAO la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée. Dans cette acceptation on considère que la sécurité alimentaire comporte quatre volets indissociables: la disponibilité, la stabilité des approvisionnements, l'accessibilité et la qualité nutritionnelle de l'alimentation.

La sécurité alimentaire représente une priorité pour le Gouvernement du Togo. La FAO estime qu'environ 30% de la population n'a pas un accès adéquat aux aliments de base, notamment dans certaines couches de la population rurale (paysans sans terre, travailleurs agricoles); entre 25 et 30 % des enfants y souffrent de retard de croissance. La cause principale de cette insécurité alimentaire est la pauvreté, qui tend à s'aggraver à cause de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'augmentation des cellules monoparentales, de l'insuffisance de la couverture sanitaire et de la prévention, voire de la surexploitation de certaines ressources agricoles et halieutiques. Il y aurait 34 % des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Sans préjuger des programmes qui seront mis en oeuvre, on considère généralement que les problèmes globaux (aux niveaux national et régional notamment) relèvent de la maîtrise de la production et du marché (échanges intérieurs et extérieurs), et que les problèmes de sécurité alimentaire au niveau des ménages relèvent de la réduction de la pauvreté (accès à la terre, redistribution des revenus, développement local...).

Données générales sur les productions vivrières de base

Le secteur agricole tient une place essentielle dans l'économie togolaise. Il emploie 64 % de la population active et contribue en moyenne à 35 % du produit brut. La production vivrière d'origine végétale contribue aux deux tiers du PIB sectoriel. L'élevage vient en seconde position (15%), suivi des cultures de rente (10%); la filière pêche/pisciculture occupe 25000 opérateurs et fait vivre 150000 personnes, soit 4% de la population totale.

Les productions vivrières de base sont représentées par le maïs (céréale la plus répandue dans le pays), le manioc et l'igname. Elles ont une croissance en dents de scie, mais les taux de croissance moyens sur la période 1994/1999 restent positifs; ils se situent autour de 3% pour les céréales et les légumineuses, et de 4% pour les tubercules, La production rizicole a beaucoup progressé (15% par an entre 1994 et 1999); elle est de l'ordre de 55000 tonnes (paddy).

Le tableau ci-dessous indique les productions annuelles pour les principales denrées concourant directement à la sécurité alimentaire (en '000 tonnes).

| | 1985 | 1990 | 1995 | 2001 |
|-------------------------|------|------|------|------|
| Maïs | 182 | 285 | 290 | 460 |
| Riz (paddy) | 15 | 25 | 33 | 85 |
| Sorgho | 95 | 115 | 172 | 155 |
| Manioc | 497 | 592 | 602 | 700 |
| Igname | 364 | 392 | 530 | 563 |
| Huile de palme | 115 | 120 | 136 | 115 |
| Viande de boeuf | 5 | 5 | 4 | 5 |
| Viande de mouton/chèvre | 2 | 5 | 2 | 4 |

Source : FAO.

Demande alimentaire et besoins nutritionnels

La demande alimentaire augmente avec la population à un rythme de 2,4% l'an. Les bilans par habitant et par jour montrent que les disponibilités alimentaires ont diminué de 2 260 kcal en 1980 à 2 050 kcal/personne/jour en 1993, mais qu'elles se sont redressées pour atteindre 2 512 Kcal/personne/jour en 2001; de même l'apport moyen en protéines serait de 61,4 g/personne/jour, ce qui permet de couvrir les besoins moyens¹ et ne couvrent plus les besoins énergétiques moyens estimés à 2100 kcal/personne/jour.

En termes de structure des disponibilités alimentaires, l'importance de la contribution des céréales à l'apport énergétique total a forcément augmenté au cours de la période, de 39% en 1980 à 49% en 1993. Celle des produits d'origine animale a également augmenté de 3,5 à 4,6%. Par ailleurs, il ressort des résultats de la dernière enquête budget-consommation que la consommation moyenne par habitant et par an des principaux groupes dominants alimentaires est, en milieu rural et en milieu urbain respectivement : a) de 150 kg et 128 kg pour les céréales; b) de 108 kg et 95 kg pour les tubercules; c) de 30 kg et 36 kg pour les légumes et fruits. Pendant les campagnes agricoles de 1991 à 1994, le taux de couverture des besoins en céréales a été de 81%.

¹ Estimés par la FAO à 2400 kcal et 60 g de protéines par personne et par jour.

Disponibilités alimentaires

La production vivrière nationale demeure insuffisante et est complétée par des importations de céréales (blé et riz représentant environ 15 kg/habitant et par an). La production par habitant serait de l'ordre de 210 kg pour les tubercules et de 110 kg pour les céréales alors que la dernière enquête budget/consommation estime la demande moyenne par habitant à 150 kg et 128 kg pour les céréales et à 108 kg et 95 kg pour les tubercules, respectivement en milieu rural et en milieu urbain. La répartition spatiale de la production montre que seules la région des plateaux et la région centrale sont en situation d'autosuffisance vivrière; à l'inverse la région de la kara et la région maritime sont chroniquement déficitaires. La production de tubercules s'adapte à la demande et ne fait l'objet que de transactions commerciales sur courtes distances.

Le niveau de la production de viande et abats met en évidence un déficit plus accentué et une disparité régionale très marquée. La production intérieure assure une couverture de 61% de la consommation totale. Complétée par d'importantes importations de viandes et d'animaux sur pieds (environ 15,000 tonnes par an), la consommation est portée à 8,27 kg pour un besoin de 10 kg par habitant et par an. La production nationale de poisson est également déficitaire; elle s'élève à environ 15000 tonnes dont 62% proviennent de la pêche maritime; les importations varient entre 20.000 et 35.000 tonnes de poissons par an. Le Togo est autosuffisant pour les oeufs; pour le lait, la satisfaction des besoins reste tributaire des importations.

En ce qui concerne les céréales la FAO établit des bilans annuels précis, présentés en annexe. On peut en tirer succinctement les conclusions suivantes

- la production totale de céréales a augmenté de 450 000 t en 1991/1992 à 680 000 t en 2001/2002, soit un accroissement moyen annuel de 5 %; c'est principalement la production de maïs qui a presque doublé sur la période, alors que mil et sorgho sont en légère régression;
- les importations, variables selon les années, sont à peu près stables, avec toutefois un doublement des importations de riz;
- la consommation par tête se serait légèrement dégradée, passant de 115 kg à 109 kg par habitant et par an.

Stabilité des approvisionnements, stockage et échanges

Si la production agricole est généralement suffisante au niveau national, il faut toutefois souligner: i) des variations annuelles importantes au niveau local, dues essentiellement aux aléas climatiques; ii) des décalages entre l'offre et la demande, certains districts étant systématiquement excédentaires et d'autres déficitaires; et iii) l'existence de groupes ne parvenant pas à satisfaire leurs besoins.

Les capacités de stockage sont insuffisantes. Cependant la commercialisation, entièrement dans les mains du secteur privé, joue assez bien son rôle. Depuis la dissolution de Togograin en 1997, c'est l'Observatoire de la sécurité alimentaire qui gère un stock de sécurité céréalière; il est d'ailleurs envisagé une décentralisation de ce stock lorsque les groupements intégreront l'Observatoire. Le marché des produits vivriers n'a jamais fait l'objet d'un monopole

d'Etat et la fonction de régulation confiée à Togograin à travers ses prix indicatifs n'a jamais eu un impact décisif sur le fonctionnement du marché.

Insécurité alimentaire et pauvreté

L'insécurité alimentaire est un problème important au Togo; elle se pose en termes de manque d'accès du tiers de la population aux produits vivriers de base. Cette difficulté est très marquée en milieu rural où la population est essentiellement composée de travailleurs agricoles. Le régime alimentaire inadéquat de ces populations pauvres auquel s'ajoute l'influence des mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles elles vivent sont à l'origine de taux de malnutrition relativement élevés. Environ 25% des enfants de moins de 5 ans sont en sous poids, 30% ont des retards de croissance et 5% sont émaciés.

Eléments de diagnostic et perspectives

S'il n'y a pas de situation grave et chronique d'insécurité alimentaire d'ordre structurel, de nombreuses améliorations sont souhaitables dans les différents aspects de la sécurité alimentaire, les évolutions dans l'espace et dans le temps suscitant des préoccupations. La problématique peut se définir en quelques grands volets:

- *Augmenter durablement les productions vivrières et réduire la dépendance aux importations. C'est une nécessité dans la mesure où i) les potentialités existent; ii) les ressources du pays ne permettent pas un développement qui serait basé sur des importations massives de denrées de base. Les priorités sont représentées par les céréales locales (maïs, sorgho et riz) et par les productions de viande bovine et ovine.*
- *Faciliter les transports (régulation spatiale) et les reports dans le temps (stockage) de façon à fluidifier les marchés, à diminuer les coûts d'accès et à favoriser l'accessibilité du plus grand nombre. C'est aussi une conséquence des constats précédents; il existe une certaine complémentarité entre le sud et le nord qui doit concourir à une meilleure répartition des aliments de base.*
- *Mettre en place de politiques spécifiques visant les groupes vulnérables. Les différents groupes concernés relèvent davantage de la lutte contre la pauvreté; les réformes foncières, la redistribution des revenus en faveur des plus défavorisés, les projets fortement ciblés,...sont autant de possibilités.*
- *Développer une politique régionale en matière de sécurité alimentaire, notamment dans le cadre des accords de l'UEMOA. La solidarité exprimée dans le cadre des accords de l'UEMOA, et notamment dans la PAU, représente une voie majeure pour promouvoir des projets multilatéraux susceptibles de mobiliser des ressources nouvelles et pour améliorer au moindre coût certains approvisionnements.*

II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire

Stratégie du Gouvernement

Pour le Gouvernement, la stratégie de sécurité alimentaire par la croissance est l'option choisie. Elle a l'avantage de cibler l'augmentation des revenus privés et de poser les bases pour un meilleur soutien public. Elle se trouve en concordance avec la politique de désengagement de l'Etat et de promotion du secteur privé qui est déjà mise en oeuvre dans tous les secteurs de développement socio-économique du pays. La mise en oeuvre de cette stratégie doit cerner les domaines d'intervention: (i) non agricoles, tels que les politiques financières et macro-économiques, l'éducation, la santé et le développement social; (ii) agricoles et alimentaires; et (iii) environnementaux.

Dans le contexte de mise en oeuvre actuelle, cette stratégie passe par les programmes d'ajustement structurel qui, tout en visant une croissance durable, introduisent à court terme des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire au niveau national et plus encore à celui des ménages sous l'effet de la réduction des subventions alimentaires et des principaux services de base (santé, éducation, assistance sociale). Cette option requiert de trouver un nouvel équilibre entre les exigences des politiques fiscales et les besoins de sécurité alimentaire d'une part et entre la politique agro-foncière et les exigences de la croissance agricole d'autre part.

Le Programme d'ajustement et de relance de l'économie (PARE) vise deux objectifs fondamentaux: (i) corriger les déséquilibres macro-économiques importants de l'économie; et (ii) promouvoir la relance de l'économie. L'objectif de relance de l'économie et de reprise durable de la croissance comprend des mesures concernant le cadre réglementaire et les politiques d'incitation à l'activité privée (libéralisation des prix, révision du Code de Travail et du code des investissements privés).

Les grands axes stratégiques retenus pour le secteur agricole sont les suivants:

- (a) professionnaliser et responsabiliser les acteurs privés et en premier lieu les paysans, en soutenant les efforts des groupements agricoles et des communautés de base;
- (b) conduire à son terme la libéralisation de l'activité agricole (commerce, prix, institutions);
- (c) redéfinir les fonctions des différents acteurs (restructuration des services publics, organisation et renforcement du monde rural);
- (d) mettre en place un système pour le financement des activités du monde rural;
- (e) garantir un accès à la terre;
- (f) accroître la productivité de l'agriculture.

La stratégie de sécurité alimentaire doit: (i) privilégier dans l'immédiat l'accès rapide à l'alimentation; et (ii) viser, à plus long terme, l'élimination de la pauvreté par l'incitation à l'investissement privé dans le maintien et la préservation de l'environnement en vue d'une production durable.

Objectifs et performances récentes

Le Gouvernement dans sa déclaration de Politique Agricole indique que le secteur agricole dispose de possibilités non encore valorisées et doit devenir, dans un proche futur, le moteur de l'économie togolaise.

Pour y parvenir, trois objectifs principaux lui sont assignés: (i) l'intensification et la diversification de la production afin de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer l'équilibre nutritionnel, de permettre les substitutions aux importations et d'accroître les exportations; (ii) la diminution de la pauvreté par l'augmentation des revenus ruraux et des emplois; et (iii) une croissance de l'agriculture supportable par l'environnement. La mise en oeuvre de cette politique devrait permettre à l'économie d'atteindre un taux de croissance de 5 à 6%.

Il ressort de l'analyse des données de production au cours de la décennie passée que les cultures céréalières ont accusé un accroissement moyen de 13% par rapport à la période 1985-89. Le maïs occupe la première place avec une croissance moyenne de 26% (de 212.860 tonnes en 1985-89 à 290.450 tonnes en 1990-94) suivi du riz, avec une croissance de 30% (de 22.920 tonnes à 32.640 tonnes). Cette tendance s'observe également au niveau des tubercules (de 871.730 tonnes à 911.310 tonnes) qui enregistrent une progression de 11%. Quant aux légumineuses, elles ont enregistré une régression d'environ 10% (de 59.420 tonnes à 53.410 tonnes).

Cette politique est mis en oeuvre dans le cadre du Projet national d'assistance aux structures agricoles (PNASA), financé par la Banque mondiale et le FIDA. Plusieurs projets intéressent directement la sécurité alimentaire, et notamment l'aménagement et la valorisation de bas-fonds; ils sont financés par le STABEX (Union européenne), la Banque mondiale, le Conseil de l'Entente.

Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)

Dans sa conception le PSSA (phase I) met l'accent sur les deux premiers volets de la sécurité alimentaire, disponibilité et stabilité. Dans ses modalités opérationnelles il privilégie l'approche participative, la capitalisation des expériences et la mobilisation des ressources locales. Le PSSA est récent; il est devenu opérationnel en mars 2000 sur financement de la FAO. Les travaux actuels concernent quatre sites situés dans la région de la kara (Gandé et Lama Saoudé) et dans la région maritime (Atti-Apedokoe et Sita-Kondji). Les principales productions cibles sont le riz, les légumes et le petit élevage. Seule composante de maîtrise de l'eau bénéficie aujourd'hui d'un financement. Une coopération sud/sud avec la Tunisie est en cours de mise en place.

Pauvreté rurale et sécurité alimentaire au niveau des ménages

La population estimée à 4,8 millions devrait doubler en 20 ans. Les modifications des caractéristiques structurelles déterminent le degré d'équité dans la croissance et ont aussi des répercussions marquantes sur la sécurité alimentaire. Selon une étude réalisée par le Gouvernement

et le PNUD, le Togo compterait 1,3 million de personnes extrêmement pauvres, représentant 27% de la population totale. Cette frange aussi importante de la population requiert que toute la politique du développement socio-économique du pays ait une forte dimension en matière de sécurité alimentaire. Il existe des inégalités dans l'approvisionnement tant au niveau des régions qu'au sein des ménages. Il convient de considérer des actions qui prennent en compte les facteurs essentiels suivants: variabilité saisonnière des disponibilités alimentaires, faiblesse et/ou instabilité des revenus des ménages et valorisation dérisoire de l'apport de la femme, principale actrice de la sécurité alimentaire familiale.

Politique de promotion de la production agricole

Les terres cultivables sont estimés à 3,6 millions hectares, soit un potentiel de 9 hectares par ménage agricole; seulement 1,4 million d'hectares sont mis en exploitation chaque année soit 40 % du potentiel. Par ailleurs il existe 86 000 hectares de terres irrigables dont seulement environ 2 000 hectares sont actuellement exploités avec maîtrise de l'eau totale ou partielle.

La promotion des cultures vivrières, du coton, du café et du cacao, et des cultures de diversification constitue une priorité de la nouvelle politique du développement agricole. La production vivrière subira moins d'aléas par le développement des cultures irriguées et de contre saison. La réhabilitation des anciens aménagements hydro-agricoles et des aménagements de bas-fonds et de terre en aval de barrages et de points d'eau permettront un développement des productions vivrières; la production du riz sur ces périmètres sera encouragée afin de limiter les importations. La diversification des cultures en vue de l'exportation est un des objectifs essentiels de la politique agricole. Le Togo offre des potentialités pour de nombreuses cultures (fruits, légumes, fleurs, plantes médicinales, cocotiers, arachides, anacardiens, hévéas) qui nécessitent un programme de promotion spécifique basé sur des mesures incitatives, et un allègement des procédures administratives de commercialisation et d'exportation.

Les pouvoirs publics encourageront la production animale pour réduire la dépendance extérieure et pour améliorer l'équilibre nutritionnel de la population. Des efforts seront entrepris pour le développement de la pêche artisanale maritime et de la pêche continentale.

Perspectives pour le commerce des produits agricoles

La stratégie du Gouvernement est d'augmenter l'autosuffisance alimentaire, afin de substituer les importations de riz et de relancer les cultures d'exportation. La faiblesse des organisations paysannes constitue un obstacle majeur à l'amélioration de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation des produits de l'agriculture. Parmi les actions envisagées, le gouvernement s'attache en premier lieu à créer un environnement plus favorable en cherchant à éliminer les goulots d'étranglement en matière de commercialisation des trois produits d'exportation (coton, café, cacao). En ce qui concerne les denrées vivrières la commercialisation est entre les mains du secteur privé et ne bénéficie d'aucun projet particulier.

Le secteur agricole togolais s'insère bien dans l'espace régional. Les exportations vers le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont en croissance; elles représentent 9 % des exportations totales de produits agricoles. La balance commerciale intra-UEMOA est excédentaire et le Togo souhaite améliorer cette situation et conforter sa position au sein de l'UEMOA.

Rôle des principaux acteurs

Le pays dispose d'un réseau important d'Organisations professionnelles agricoles (OPA) (environ 2 500 dont 400 féminines), constituées autour d'activités économiques (exploitations de bas-fonds) et sociales (écoles, santé). Les OPA, dont l'organisation et la gestion sont souvent insuffisantes, travaillent dans un cadre informel. Le pays dispose également de 30 Systèmes financiers décentralisés (SFD) auxquels il faut ajouter 20 projets ayant une activité directe de crédit; ces SFD regroupent environ 141 000 membres dont un tiers de femmes et disposent de 240 caisses de crédit et d'épargne; la fédération des unions de coopératives d'épargne et de crédit (FUCEC), qui représente 80% des prêts, appartient au premier type et les groupements organisés par la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) au deuxième type.

En réalité le secteur est faiblement organisé, et les producteurs n'ont pas encore réussi à faire émerger une structure faitière au niveau national. En dehors de la filière café/cacao, le niveau d'organisation ne permet pas aux producteurs de se positionner comme partenaires crédibles de l'Etat ou des bailleurs de fonds dans la définition et la mise en oeuvre de réformes et/ou de programmes de développement dans le secteur agricole.

Principaux défis et contraintes

Plusieurs défis sont à relever pour faire jouer au secteur agricole le rôle qui lui revient. Le défi alimentaire confère à l'agriculture l'obligation de nourrir l'ensemble de la population et surtout les ménages qui se trouvent dans une extrême précarité. L'intensification de la production et l'élargissement des surfaces productives devront améliorer l'approvisionnement et la ration alimentaire du Togolais sans dégradation des ressources naturelles. La libéralisation des activités productives devra limiter le rôle de l'Etat à l'encadrement et à l'incitation dans le processus de développement. Une meilleure organisation des transferts inter-régionaux de produits devra être assurée par la mise en place des infrastructures de base plus appropriées dans les domaines des routes et pistes, du stockage, du transport et de la communication.

L'agriculture demeure toujours le grand secteur porteur de la croissance et de création d'activités rémunératrices pour le pays; toutefois, son développement est limité par des contraintes résumées ci-dessous:¹

- la pression démographique dans certaines zones a accentué le morcellement et la surexploitation des terres et a accéléré la dégradation des sols et perpétué l'utilisation des techniques de production peu performantes;
- l'utilisation limitée des intrants modernes conjugués à la pression démographique et à la réduction des jachères engendrent une baisse de la fertilité des sols et partant des rendements;
- la transformation des structures de production se heurte aux rigidités des structures foncières qui rendent l'accès aux terres très difficile notamment aux femmes; la précarité de la propriété foncière et son attribution non définitive démobilisent les initiatives de modernisation et de progrès;

¹ Voir aussi les tableaux en annexe

- l'insuffisance de la capacité de stockage des voies et moyens de transport engendre des difficultés de commercialisation de la production;
- depuis la liquidation de la CNCA en 1990, l'activité agricole n'a plus de soutien financier approprié; le réseau mutualiste mis en place est d'une envergure trop faible et d'une organisation trop fragile pour qu'il puisse répondre aux besoins du secteur;
- l'élevage est confronté à des difficultés dues à la fragilité des conditions sanitaires, au caractère peu performant des races locales, à la faiblesse des structures de soutien et à l'absence de crédit rural adapté;
- la pêche reste limitée par l'étroitesse du plateau continental et par la faiblesse des ressources halieutiques sur le littoral national.

III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA

Progrès institutionnels récents

Le Togo est membre de l'UEMOA et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres. Les points saillants de cette politique d'intégration régionale peuvent se résumer comme suit:

- **La libre circulation des produits alimentaires** à l'intérieur de l'Union est maintenant effective; elle impose une analyse du disponible alimentaire au niveau régional. Il est clair qu'on ne peut plus se borner à établir des bilans par pays dans la mesure où les produits vivriers circulent librement au sein de l'UEMOA. De plus, la maîtrise des importations alimentaires, qui est stratégique pour l'équilibre alimentaire, n'est plus du ressort des différents pays, mais elle est régie par l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC). La constitution du marché unique impose donc de reconsidérer au niveau régional toute la problématique de la sécurité alimentaire.
- **Les accords commerciaux internationaux** feront prochainement l'objet de négociations (relance des accords de l'OMC, accords de libre échange avec l'Union européenne suite à l'accord de Cotonou, intégration régionale ouest-africaine dans le cadre de la CEDEAO. L'enjeu de ces négociations, pour l'UEMOA, n'est pas seulement l'ouverture ou la protection des marchés, mais aussi la signature d'accords commerciaux favorables à la sécurité alimentaire des populations.
- **La politique agricole de l'UEMOA.** En date du 19 décembre 2001, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, a adopté une politique agricole de l'Union (PAU), par l'Acte additionnel n° 03/2001. L'UEMOA et les pays membres disposent donc maintenant d'un cadre de référence permettant d'orienter et d'harmoniser leurs interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces trois faits majeurs imposent une cohérence régionale aux actions qui peuvent être menées par les différents pays dans le domaine de la sécurité alimentaire. Chacun s'est engagé à suivre les orientations définies dans la PAU et doit donc reconsidérer, dans ce nouveau cadre, sa politique de sécurité alimentaire. Dans son article 3, l'Acte additionnel de l'UEMOA, donne comme premier objectif de la PAU la sécurité alimentaire.¹

Ces objectifs dessinent les grandes perspectives à terme, qui constituent les bases de la *coalition* des pays de l'UEMOA. Des objectifs spécifiques ont été aussi définis en tant que

¹ « La Politique Agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en permettant i) de *réaliser la sécurité alimentaire*, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; et ii) d'améliorer *les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant le revenu et le statut social des agriculteurs.* ».

moyens pour parvenir aux objectifs globaux de la Politique agricole. Ils ont de ce fait des contenus nécessairement plus évolutifs et chaque pays a une autonomie de choix dans leurs modalités concrètes d'application.

La PAU et la sécurité alimentaire

Pour atteindre ces objectifs globaux de la PAU, il a été défini trois axes stratégiques d'intervention qui orienteront les actions de la Commission, et la sécurité alimentaire est concernée par chacun de ces axes stratégiques:

- **Axe I : *Adaptation des filières agricoles et amélioration de l'environnement du système productif.*** Cet axe est un des pivots de la PAU et de son organisation concrète sur le terrain. L'enjeu est de mettre en place au niveau régional un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés, pour adapter les filières agricoles au nouveau contexte et assurer leur développement. Il s'agira notamment : d'exploiter au maximum les nouvelles potentialités offertes par le marché régional; de mettre en valeur les complémentarités agricoles entre les pays de l'Union; de favoriser l'adaptation ou la reconversion de certaines filières à la nouvelle situation de concurrence. Toutes ces interventions relèvent d'un *arbitrage* régional, pour lequel l'UEMOA dispose à l'évidence d'un avantage comparatif. Ceci étant, la modernisation du secteur agricole dans la région ne pourra se faire sans une amélioration de l'environnement de la production : crédit, foncier, recherche, structuration du monde rural (...). Il faut donc combiner l'approche filière (souvent plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels), avec une approche thématique, prenant de façon globale les problèmes transversaux de l'agriculture. Pour la sécurité alimentaire les filières concernées sont les filières vivrières.
- **Axe II : *Construction du marché agricole unique et gestion des biens communs régionaux.*** Il s'agit de stimuler les échanges agricoles au sein de l'Union pour élargir le marché intérieur, de protéger les consommateurs et les producteurs, et de favoriser la diversification des productions, en réduisant les entraves aux échanges et en élargissant la gamme des produits agricoles et des intrants homologués. Par son pouvoir de décision, l'UEMOA dispose ici d'un avantage comparatif clair. Les interventions porteront sur l'harmonisation des normes de production et de mise en marché; sur les dispositifs de contrôle et les normes sanitaires; et sur la mise en place d'un système d'information sur le marché agricole régional, à l'usage des opérateurs et destiné à stimuler la concurrence et les échanges au sein de l'Union. Le marché des produits vivriers, qui est fondamental pour la sécurité alimentaire, aura une place centrale dans ces actions.
- **Axe III : *Insertion dans le marché sous-régional et mondial.*** Il s'agit dans le domaine agricole de permettre à l'UEMOA de pouvoir efficacement représenter l'ensemble des Etats membres, en défendant leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans le cadre des grandes négociations avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO, qui vont s'intensifier durant la décennie, et dans les autres

forums internationaux. Les enjeux à ce niveau sont à l'évidence importants. Il s'agira notamment de mieux « sécuriser » les débouchés à l'exportation et de limiter la dépendance alimentaire des Etats de l'Union, en assurant une insertion progressive de leurs agricultures dans le marché mondial.

Ces trois axes d'intervention de l'UEMOA concernent donc directement la sécurité alimentaire. L'axe I en mettant en place un processus de concertation des acteurs dont l'un sera centré sur les filières vivrières, l'axe II en améliorant la commercialisation des produits vivriers et l'axe III en limitant, dans les négociations commerciales, la dépendance alimentaire de l'UEMOA.

IV. Propositions de renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional

Pour la facilité de l'exposé on classera les propositions et suggestions en fonction de deux clés de répartition, d'une part la dimension nationale ou régionale du programme, d'autre part la nature de l'objectif (développement de la production ou interventions transversales concernant l'amont ou l'aval du processus de production). Les critères de sélection des programmes et projets pour être pris en considération dans le cadre d'un appui à l'UEMOA pourraient être:

- la participation des Organisations de producteurs, au niveau de la conception comme à celui de la prise en charge du financement et de la gestion du projet;
- l'impact mesurable en termes de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau du pays et/ou de l'espace UEMOA;
- l'envergure nationale, et prioritairement l'intéressement et/ou l'engagement d'au moins deux pays membres dans la mise en oeuvre d'un programme ou projet, qu'il s'agisse d'intervention transversale ou de développement de la production au niveau d'une filière particulière.

Développement de la production des denrées de base

Dans ce domaine les Etats ont leur propre politique et des programmes déjà en cours, et il ne sera pas toujours aisé de faire prévaloir la dimension régionale dans l'harmonisation des investissements et/ou la préférence aux avantages comparatifs. Il y a cependant des domaines où une approche multilatérale apparaît comme fortement souhaitable; on peut envisager trois grandes interventions:

- *Mise en place d'un programme d'aménagement de bas-fonds (quelque 86 000 ha de terres irrigables dont seulement moins de 10 000 ha en maîtrise de l'eau).* Il s'agit de valoriser un potentiel existant et en même temps de sécuriser des productions (riz et légumes notamment), de faciliter dans une certaine mesure l'accès à la terre de familles qui en sont dépourvues¹ et de développer la production de denrées aujourd'hui importées (riz); des études existent, ainsi que des financements partiels. Un tel programme pourrait d'ailleurs bénéficier des expériences du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

Les principales composantes seraient i) études techniques ; ii) aménagement proprement dit de 400 à 600 hectares par an; iii) formation et appui à l'organisation des bénéficiaires; iv) réformes foncières et si possible redistribution de terres, notamment en faveur des femmes; et v) promotion du crédit pour l'équipement des exploitations (moyen terme) et pour les coûts de campagne (court terme).

¹ L'aménagement de bas-fonds peut être l'occasion de réformes foncières locales permettant une certaine redistribution des terres.

Un programme d'envergure nationale pourrait être préparé assez rapidement. A raison d'un coût unitaire d'aménagement variant de 1,5 à 2,5 millions FCFA/hectare selon les situations, un programme réaliste d'aménagement d'environ 2 500 ha à l'horizon 2007 peut être envisagé pour un coût total de l'ordre de 5 milliards de FCFA (7,6 millions d'Euros).

- ***Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire dans tout le pays.*** Le PSSA au Togo concerne notamment les céréales et le petit élevage, domaines où les potentialités existent et dans lesquels les échanges régionaux peuvent être développés; des études existent partiellement, ainsi que la structure d'exécution, de sorte qu'une préparation pourrait être envisagée dans des délais relativement brefs.

Les principales composantes sont connues: maîtrise de l'eau, intensification des productions cibles, diversification en direction des élevages à cycle court et du maraîchage, analyse systématique des contraintes à un accroissement durable des productions vivrières de base.

Un tel programme peut être préparé rapidement. Si l'on considère que le développement d'un site coûte de 35 à 45 millions FCFA par site¹, un programme réaliste d'extension et de renforcement (phase 2) visant 3 à 4 sites supplémentaires chaque année (horizon 2010) représenterait un coût total de l'ordre de 800 millions de FCFA, soit environ 1,2 million d'Euros.

Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA

Il s'agit ici de mentionner les principaux programmes identifiés et développés dans les propositions d'appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union (voir document principal):

- *Développement d'un réseau de transport routier dans ses axes Nord/Sud et Ouest/Est de façon à promouvoir et à fluidifier les échanges.*
- *Développement d'un dispositif de suivi et de communication des informations concernant les prix et les conditions de marché pour les grands produits de base.*
- *Développement d'un dispositif régional de normalisation et de contrôle de qualité des principales denrées alimentaires.*
- *Promotion d'un programme d'équipement des exploitations agricoles à l'aide d'un dispositif de crédit bonifié.*

¹ Un site regroupe de 8 à 10 villages pour lesquels des projets seront développés. Les coûts unitaires des projets sont évalués à 3,5 millions de FCFA/village hors petits équipements et intrants estimés à 1,4 million de FCFA.

- *Développement d'un programme de renforcement des capacités des organisations de producteurs, aux niveaux local, national et régional (espace UEMOA).*

Evaluation du coût des interventions

Sur la base de la programmation annuelle des activités prévues au titre du Programme, son coût total a été évalué à 5,8 milliards de FCFA (8,8 millions d'Euros). Il se répartit comme indiqué ci-dessous par interventions et année:

| | An 1 | An 2 | An 3 | An 4 | An 5 | Total |
|---|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | En millions de FCFA | | | | | |
| Programmes nationaux | | | | | | |
| Programme d'aménagement de bas-fonds | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 5 000 |
| Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire dans tout le pays | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 800 |
| Programmes transversaux | pm | pm | pm | pm | pm | pm |
| TOTAL | 1 160 | 1 160 | 1 160 | 1 160 | 1 160 | 5 800 |

V. Suites à donner

Ce document n'est qu'une version préliminaire; il doit être approfondi et validé par les organisations paysannes à la base et les autorités gouvernementales. Il s'agira principalement de compléter et de valider les propositions contenues dans le chapitre IV, en précisant le contenu technique, les coûts, les modalités de financement.

UEMOA - TOGO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 1. TOTAL DES CEREALES

| TOGO Sujet : TOT. DES CEREALES Hém. : Nord ACm. : | Dernière mise à jour : | | | | | | | | | | 29/05/02 Prévision actuelle 2001.02 | Année suiv. 2002.03 |
|--|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|--|------------------------|
| | 1991.92 | 1992.93 | 1993.94 | 1994.95 | 1995.96 | 1996.97 | 1997.98 | 1998.99 | 1999.00 | 2000.01 | | |
| Population | 3 726 F | 3 837 F | 3 948 F | 4 060 F | 4 172 F | 4 284 F | 4 397 F | 4 512 F | 4 629 F | 4 749 % | 4 872 % | 4 999 % |
| | (.....milliers.....) | | | | | | | | | | | |
| APPORT TOTAL | 728 | 694 | 837 | 640 | 607 | 903 | 1 088 | 973 | 996 | 1 012 | 1 030 | 989 |
| Disponibilité totale | 547 | 572 | 713 | 532 | 497 | 683 | 749 | 695 | 856 | 851 | 870 | 859 |
| Stocks d'ouverture | 95 | 85 | 90 | 125 | 62 | 21 | 92 | 124 | 124 | 166 | 189 | 194 |
| Production | 464.2 | 494.5 | 634.1 | 419.8 | 442.5 | 686.8 | 679.5 | 589.3 | 759.0 | 711.4 | 708.9 | 689.6 |
| Prod. (riz décortiqué) | 452 | 487 | 623 | 407 | 435 | 662 | 657 | 571 | 732 | 685 | 681 | 665 |
| (Importations J/J) | 151.8 | 123.0 | 115.5 | 108.8 | 165.1 | 224.5 | 307.9 | 208.8 | 150.5 | 160.5 | 130.0 | 130.0 |
| Importations | 181.2 | 122.2 | 123.8 | 107.2 | 110.3 | 219.8 | 338.2 | 277.5 | 140.0 | 160.9 | 160.0 | 130.0 |
| Imp. commerciales | 162.1 | 113.8 | 116.2 | 102.9 | 106.1 | 213.2 | 335.2 | 273.5 | 136.0 | 154.9 | 155.0 | 125.0 |
| Aide alimentaire | 19.1 | 8.4 | 7.6 | 4.3 | 4.2 | 6.6 | 3.0 | 4.0 | 4.0 | 6.0 | 5.0 | 5.0 |
| | (.....milliers de tonnes.....) | | | | | | | | | | | |
| UTILISATION TOTALE | 728 | 694 | 837 | 640 | 607 | 903 | 1 088 | 973 | 996 | 1 012 | 1 030 | 989 |
| Utilisation totale | 558 | 554 | 650 | 551 | 567 | 669 | 702 | 687 | 758 | 741 | 754 | 753 |
| Alimentation humaine | 429.8 | 417.1 | 447.6 | 420.4 | 440.9 | 467.4 | 490.7 | 509.1 | 522.4 | 518.1 | 535.6 | 541.4 |
| Alimentation animale | 46.0 | 47.4 | 85.8 | 52.4 | 47.0 | 77.6 | 87.0 | 70.1 | 97.1 | 91.9 | 89.4 | 86.3 |
| Autres utilisations | 82.1 | 89.2 | 116.7 | 77.8 | 79.3 | 124.1 | 123.9 | 107.6 | 138.5 | 131.2 | 129.4 | 125.8 |
| (Exportations J/J) | 67.5 | 56.0 | 44.5 | 23.0 | 80.5 | 202.0 | 212.0 | 117.0 | 77.0 | 62.0 | 60.0 | 60.0 |
| Exportations | 85.0 | 50.0 | 62.0 | 27.0 | 19.0 | 142.0 | 262.0 | 162.0 | 72.0 | 82.0 | 82.0 | 62.0 |
| Stocks de fermeture | 85.0 | 90.0 | 125.0 | 62.0 | 21.0 | 92.0 | 124.0 | 124.0 | 166.0 | 189.0 | 194.0 | 174.0 |
| dont du Gouvernement | 40.0 | 14.2 | 15.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| | (.....kg/an.....) | | | | | | | | | | | |
| CONS. HUMAINE PAR PERS. | 115.3 | 108.7 | 113.4 | 103.5 | 105.7 | 109.1 | 111.6 | 112.8 | 112.8 | 109.1 | 109.9 | 108.3 |
| CONS. ANIMALE PAR TETE | 12.3 | 12.3 | 21.7 | 12.9 | 11.3 | 18.1 | 19.8 | 15.5 | 21.0 | 19.4 | 18.4 | 17.3 |

UEMOA - TOGO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 3. MAIS

| TOGO Sujet : MAIS Hém. : Nord ACm. : Janvier/Décembre | Dernière mise à jour : | | | | | | | | | | 15/03/02 | 29/05/02 | Année suiv. |
|--|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------------------|------------|-------------|
| | 1991.92 | 1992.93 | 1993.94 | 1994.95 | 1995.96 | 1996.97 | 1997.98 | 1998.99 | 1999.00 | 2000.01 | Prévision actuelle 2001.02 | 2002.03 | |
| Population | 3 726 | 3 837 | 3 948 | 4 060 | 4 172 | 4 284 | 4 397 | 4 512 | 4 629 F | 4 749 F | 4 872 C | 4 999 C | |
| (..... milliers) | | | | | | | | | | | | | |
| APPORT TOTAL | 271 | 284 | 410 | 299 | 275 | 410 | 489 | 400 | 515 | 540 | 547 | 532 | |
| Disponibilité totale | 261 | 283 | 408 | 282 | 245 | 390 | 435 | 400 | 515 | 540 | 547 | 532 | |
| Stocks d'ouverture | 30 | 5 | 15 | 30 | 20 | 2 | 20 | 50 | 30 | 80 | 100 | 100 | |
| Production | 231.4 G | 278.1 G | 393.1 G | 251.9 F | 225.1 G | 387.8 G | 415.0 G | 350.5 G | 485.3 G | 459.6 G | 447.2 % | 431.5 V | |
| (Importations J/J) | 5.6 P | 1.8 P | 9.7 P | 23.5 P | 25.0 P | 36.9 P | 26.9 P | 0.0 P | 0.0 P | 0.0 P | 0.0 | 0.0 | |
| Importations | 9.8 R | 1.3 R | 2.3 R | 17.0 F | 30.0 F | 20.0 F | 53.8 | 0.0 | 0.0 C | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Imp. commerciales | 7.5 C | 0.0 C | 0.0 C | 13.5 C | 28.3 C | 20.0 C | 53.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Aide alimentaire | 2.3 R | 1.3 R | 2.3 R | 3.5 F | 1.7 F | 0.0 M | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| UTILISATION TOTALE | 271 | 284 | 410 | 299 | 275 | 410 | 489 | 400 | 515 | 540 | 547 | 532 | |
| Utilisation totale | 256 | 254 | 350 | 274 | 268 | 350 | 379 | 360 | 425 | 430 | 437 | 442 | |
| Alimentation humaine | 169.9 B | 154.4 B | 190.0 B | 173.1 B | 178.1 B | 194.2 B | 212.8 B | 220.3 B | 231.2 B | 245.8 B | 258.3 B | 268.9 B | |
| Alimentation animale | 40.0 F | 44.4 % | 81.8 % | 50.4 % | 45.0 % | 77.6 % | 83.0 % | 70.1 % | 97.1 % | 91.9 % | 89.4 % | 86.3 % | |
| Autres utilisations | 46.3 % | 55.6 % | 78.6 % | 50.4 % | 45.0 % | 78.0 % | 83.0 % | 70.1 % | 97.1 % | 91.9 % | 89.4 % | 86.3 % | |
| (Exportations J/J) | 12.5 P | 22.5 P | 17.5 P | 5.0 P | 22.5 P | 50.0 P | 35.0 P | 10.0 P | 10.0 P | 10.0 P | 10.0 F | 10.0 F | |
| Exportations | 10.0 F | 15.0 F | 30.0 F | 5.0 F | 5.0 F | 40.0 F | 60.0 F | 10.0 F | 10.0 F | 10.0 F | 10.0 F | 10.0 F | |
| Stocks de fermeture | 5.0 F | 15.0 F | 30.0 F | 20.0 F | 2.0 F | 20.0 F | 50.0 F | 30.0 F | 80.0 F | 100.0 F | 100.0 F | 80.0 F | |
| dont du Gouvernement | 5.0 F | 14.2 G | 15.0 F | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| (..... kg/an) | | | | | | | | | | | | | |
| CONS. HUMAINE PAR PERS. | 45.6 | 40.2 | 48.1 | 42.6 | 42.7 | 45.3 | 48.4 | 48.8 | 49.9 | 51.7 | 53.0 | 53.8 | |
| CONS. ANIMALE PAR TETE | 10.7 | 11.6 | 20.7 | 12.4 | 10.8 | 18.1 | 18.9 | 15.5 | 21.0 | 19.4 | 18.4 | 17.3 | |

UEMOA - TOGO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 5. SORGHO

| TOGO Sujet : SORGHO Hém. : Nord ACm. : Janvier/Décembre | Dernière mise à jour : | | | | | | | | | | 15/03/02 | 29/05/02 | Année suiv. 2002.03 |
|--|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------------------|------------|------------------------|
| | 1991.92 | 1992.93 | 1993.94 | 1994.95 | 1995.96 | 1996.97 | 1997.98 | 1998.99 | 1999.00 | 2000.01 | Prévision actuelle 2001.02 | | |
| Population | 3 726 | 3 837 | 3 948 | 4 060 | 4 172 | 4 284 | 4 397 | 4 512 | 4 629 F | 4 749 F | 4 872 C | 4 999 C | |
| | (.....milliers.....) | | | | | | | | | | | | |
| APPORT TOTAL | 162 | 142 | 146 | 111 | 132 | 166 | 166 | 152 | 140 | 122 | 125 | 138 | |
| Disponibilité totale | 161 | 142 | 146 | 111 | 132 | 166 | 166 | 152 | 140 | 122 | 125 | 138 | |
| Stocks d'ouverture | 20 | 30 | 20 | 30 | 2 | 10 | 30 | 20 | 10 | 2 | 5 | 10 | |
| Production | 141.4 G | 112.3 G | 126.3 G | 80.9 G | 130.0 G | 155.8 G | 135.5 G | 132.0 G | 130.0 F | 120.0 G | 120.0 = | 127.5 V | |
| (Importations J/J) | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Importations | 0.2 R | 0.0 R | 0.0 R | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Imp. commerciales | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Aide alimentaire | 0.2 R | 0.0 R | 0.0 R | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| UTILISATION TOTALE | 162 | 142 | 146 | 111 | 132 | 166 | 166 | 152 | 140 | 122 | 125 | 138 | |
| Utilisation totale | 132 | 122 | 116 | 109 | 122 | 136 | 146 | 142 | 138 | 117 | 115 | 128 | |
| Alimentation humaine | 104.6 B | 102.5 B | 93.4 B | 94.8 B | 100.5 B | 112.4 B | 121.2 B | 122.2 B | 118.5 B | 99.0 B | 97.0 B | 108.4 B | |
| Alimentation animale | 6.0 F | 3.0 F | 4.0 F | 2.0 F | 2.0 F | 0.0 | 4.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Autres utilisations | 21.0 % | 16.8 % | 18.9 % | 12.1 % | 19.5 % | 23.4 % | 20.3 % | 19.8 % | 19.5 % | 18.0 % | 18.0 % | 19.1 % | |
| (Exportations J/J) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Exportations | 0.0 F | 0.0 F | 0.0 F | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| Stocks de fermeture | 30.0 F | 20.0 F | 30.0 F | 2.0 F | 10.0 F | 30.0 F | 20.0 F | 10.0 F | 2.0 F | 5.0 F | 10.0 F | 10.0 F | |
| dont du Gouvernement | 0.0 F | 0.0 F | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |
| | (.....kg/an.....) | | | | | | | | | | | | |
| CONS. HUMAINE PAR PERS. | 28.1 | 26.7 | 23.6 | 23.3 | 24.1 | 26.2 | 27.6 | 27.1 | 25.6 | 20.8 | 19.9 | 21.7 | |
| CONS. ANIMALE PAR TETE | 1.6 | 0.8 | 1.0 | 0.5 | 0.5 | 0.0 | 0.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | |

Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire

| DOMAINES | OBJECTIFS (1995-2000) | CONTRAINTES | ACTIONS |
|--|--|--|---|
| 1. Augmentation des surfaces cultivées S. pluviales S. Irriguées | + 382.000 ha + 2.000 ha | - Inaccessibilité - Terres utilisées par pâturage extensif - Besoins en main d'oeuvre pour aménagement - Durabilité-gestion inefficace de l'eau - Faible technicité des producteurs | - Construction de voies d'accès - Réglementation foncière sécurisante pour les terres cultivées - Sensibilisation des populations (chefs coutumiers, propriétaires terriens) - Inventaire ressources en eau de surface - Caractérisation des bas-fonds - Crédit pour réalisation - Insertion dans les programmes du concept de gestion de terroirs - Formation des vulgarisateurs et techniciens - Formation des paysans à l'entretien des ouvrages |
| 2. Intensification des productions des cultures vivrières: Maïs Sorgho /mil Riz paddy Tubercules | Augmentation des rendements de 50% 50% 60% 40% | - Rotation culture inappropriée - Matériel végétal de mauvaise qualité - Peu d'accès aux intrants et moyens de production insuffisants - Faible utilisation des fumures organiques - Insuffisance de vulgarisation technique - Absence de crédits de campagne | - Renforcement de la vulgarisation et de la recherche appliquée - Sédentarisation et intensification des systèmes de production - Programme de distribution de semences sélectionnées et amélioration des circuits de distribution des intrants - Vulgarisation des techniques de régénération de la fertilité des sols. |
| 3. Elevage Bovin Petits ruminants Porcin Volaille Equidés (asins et équidés) | Augmentation du nombre de têtes (000): + 252 + 12 .600 + 348 + 21 306 + 3 | - Forte mortalité et inefficacité des services vétérinaires - Productivité faible - Manque d'aliments pour le bétail - Paramètres de reproduction faibles | - Définition de modèles adaptés - Renforcement des services vétérinaires - Création de centres de reproduction et d'insémination artificielle - Construction et amélioration des marchés et des abattoirs. - Développement de la production fourragère - Encouragement à la production de poussin d'un jour |
| 4. Pêche | + 12.000 tonnes | - Mauvaise connaissance du potentiel halieutique - Difficultés d'approvisionnement en matériel - Equipement limité en froid - Faible encadrement des pêcheurs | - Appui au secteur par des mesures d'incitation - Mise en place d'un financement adapté - Organisation de la filière |

Matrice des implications institutionnelles

| DOMAINES | CONTRAINTES | ACTIONS |
|--|---|---|
| - Macro-économie et institutions | - Dispersion dans l'application de la politique agricole - (plusieurs intervenants) - Centralisation excessive des institutions publiques agricoles - Organisations professionnelles peu dynamiques | - Recherche d'une meilleure coordination dans les programmes d'investissement et d'encadrement du secteur - Désengagement de l'Etat - Amélioration de l'efficacité des services - Décentralisation |
| - Crédit agricole | - Faible capacité d'autofinancement des producteurs traditionnels - Absence de crédit agricole | - Création d'un organe de financement de l'agriculture - Organisation de caisses de crédit mutuel - Mise en place d'un crédit approprié pour le financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche |
| - Foncier | - Droit coutumier prédominant | - Révision de la législation foncière et de son adoption aux réalités nationales |
| - Recherche | - Personnel inexpérimenté et insuffisant, éloigné des centres de recherche et avec des moyens trop limités - Inexistence d'un statut particulier des chercheurs | - Redéploiement du système en place en collaboration avec la recherche régionale et internationale - Mise en place d'un crédit destiné à la recherche - Etude et élaboration d'un projet de statut des chercheurs |
| - Vulgarisation | - Inadaptation des programmes et manque de liaison avec la recherche - Vulgarisation inopérante dans plusieurs régions - Insuffisance de liaison entre producteurs et vulgarisateurs | - Relance du plan national de vulgarisation des acquis de la recherche en collaboration avec les services impliqués et en rapport avec les priorités du développement |
| - Infrastructure rurales et irrigation | - Insuffisance de pistes de collecte et de desserte, ainsi que des aires de stockage des infrastructures de marché et d'irrigation - Manque d'entretien régulier | - Adaptation et mise en oeuvre d'un schéma directeur de développement des infrastructures rurales - Elaboration d'un programme prioritaire d'irrigation adapté dans le cadre de la maîtrise de l'eau pour la lutte contre l'insécurité alimentaire |
| - Formation | - Programme d'enseignement non adapté - Manque de moyens | - Etude et mise en place d'un programme de perfectionnement des cadres - Intensification de l'enseignement professionnel de base pour responsabiliser les communautés - Intégration de la dimension genre dans les modules de formation |